



59/62

Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture
FERC-CGT

CGT Educ'Action 59/62

Bourse du Travail, Boulevard de l'Usine,
CS 20 111, 59030 LILLE Cedex
Tel : 03 20 52 27 91 e-mail : acad@cgteduc-lille.org

Le 24 janvier 2020

Déclaration CGT à la CAPA sur les contestations d'avis PPCR des Certifiés

Cette CAPA s'ouvre dans un contexte de mouvement social inédit contre le gouvernement qui veut imposer une réforme des régimes de retraite par points. Nous assistons aussi parallèlement à un mouvement de contestation de la part du monde de l'Éducation. Ces mouvements, soutenus par une grande majorité de la population en particulier les salariés, illustre la profonde colère sociale qui anime le pays. Ce gouvernement refuse d'écouter son peuple depuis trop longtemps. Chacun autour de cette table qui a participé aux dernières manifestations pourrait témoigner de la violence des interventions des forces de l'ordre à l'encontre des manifestants pacifiques, qui ne font qu'exercer leur droit de manifester en démocratie. Le gouvernement est responsable de la dégradation du climat social dans ce pays.

Cette réforme des retraites est une profonde remise en cause de notre modèle social. Il va paupériser l'immense majorité des salariés. Ce projet est simple à résumer, il consiste à nous faire travailler plus longtemps et nous promet une baisse drastique de nos pensions, ouvrant grand la porte aux retraites complémentaires par capitalisation.

Pour diviser la population, ce gouvernement a tout essayé, toutes les manœuvres, même faire croire au retrait de l'âge pivot, piège grossier dans lequel ne sont pas tombées les organisations syndicales mobilisées qui ont pour vocation de défendre l'intérêt des salariés.

La CGT Educ'action refuse la mise en place d'un dispositif calculant notre pension sur l'ensemble de notre carrière, qui désavantagera encore plus les femmes qui ont le plus souvent recours au temps partiel.

Le ministre a annoncé un calendrier de négociations de janvier à juin sur les revalorisations salariales. Pour la CGT Educ'action, tout ceci reste un effet d'annonces pour essayer de dégonfler la mobilisation sur les retraites et aucun engagement clair n'est pris si ce n'est une première augmentation en 2021, très insuffisante, et l'annonce d'une loi de programmation pluriannuelle qui n'est pas pour nous rassurer considérant que ce qu'un gouvernement a fait, un autre peut le défaire.

Nous dénonçons également le fait que le ministre ne parle que des salaires des enseignants et oublie l'ensemble des autres personnels de l'Éducation.

Pour la CGT Educ'action, la question des salaires dans l'éducation Nationale doit se traiter immédiatement et indépendamment de la réforme des retraites car les personnels sont déjà mal payés, victimes du gel du point d'indice depuis 10 ans.

La CGT revendique d'une part un rattrapage salarial immédiat pour tous, de 400 € net, soit l'équivalent de 90 points d'indice ; d'autre part une grille des salaires revalorisée avec un début de 1er échelon pour nos catégories commençant à deux fois le SMIC actuel, et l'intégration de toutes les primes au salaire.

Le ministre, de plus, a évoqué ces possibles revalorisations quasi uniquement sous l'angle indemnitaire. Pour la CGT, il est hors de question de généraliser ce mode de rémunération qui vise à individualiser les carrières, à opposer les collègues les uns aux autres.

Enfin, le ministre persiste à lier les discussions sur les salaires à la redéfinition des métiers ce qui est inacceptable pour la CGT. Il ne saurait être question de contreparties à une augmentation salariale et évidemment pas de hausse du temps de travail.

Nous ne croyons pas à la sincérité d'un ministre et d'un gouvernement qui ne font que nous balader depuis qu'ils sont aux responsabilités, la poursuite du gel du point d'indice est une preuve de leur duplicité.

Ce refus de donner aux enseignants le salaire qu'ils méritent est à ajouter au terrible bilan de Monsieur Blanquer et du gouvernement. Alors qu'il prône la bienveillance et la concertation avec les agents devant la presse d'une complaisance incroyable à son endroit, la réalité est tout autre : casse du statut de fonctionnaire avec introduction de la « rupture conventionnelle » à l'initiative de l'administration qui cache un licenciement déguisé, détricotage de toute l'organisation du système éducatif, charge de travail en augmentation à tous niveaux pour tous, réforme du lycée pro et du lycée général avec les scandaleuses épreuves anticipées de contrôle continu qui dévalorise le baccalauréat, réduction drastique du périmètre des CAPA, autoritarisme avec des sanctions lourdes contre les grévistes du bac 2019 : 4000 enseignants qui ont subi des retraits de jours de salaire, 500 rappelés à l'ordre et 50 qui ont écopé d'une sanction disciplinaire. ... La coupe est pleine. Les salles de professeurs sont de moins en moins résignées et la participation assidue des enseignants aux cortèges de manifestants devrait faire réfléchir le ministre sur son impopularité grandissante auprès des personnels. Non, ce ne sont pas 99,9% des enseignants qui soutiennent les réformes ! Ce n'est pas 0,1 % des enseignants qui ont organisé la protestation dans plus de 300 Lycées du pays.

La goutte d'eau supplémentaire, ce sont évidemment les modifications de structures et les suppressions de postes : 105 postes perdus dans les collèges et lycées pour une hausse prévue de 156 élèves. Madame la Rectrice a organisé le black out sur les DHG, y compris en direction des représentants au Comité Technique Académique, sans doute pour éviter la coalition des colères, mais ce n'est que reculer pour mieux sauter.

Pour ce qui concerne la CAPA de ce jour, nous rappelons que nous ne voulons pas de rémunération au « mérite », toujours subjectif, mais uniquement une rémunération basée sur l'ancienneté, c'est-à-dire en prenant en compte l'expérience professionnelle. Nous réclamons la déconnexion de l'évaluation et de l'avancement

Pour la CGT, l'inspection devrait continuer à se faire à intervalle régulier et permettre simplement de mieux travailler, de progresser dans nos pratiques. Certes, le système précédent d'inspection et de notation était injuste, mais les nouvelles évaluations ne répondent pas davantage à un objectif de conseil dans notre pratique professionnelle. Pire, ce « rendez-vous de carrière », qui devrait normalement permettre - si l'on en croit les objectifs affichés - de faire le point sur la carrière de l'enseignant, prend la forme d'une inspection ponctuelle faite parfois par un évaluateur qui ne connaît pas l'intéressé, et, dès lors, ne lui permet pas de porter un jugement réellement fondé, ou fondé autrement que par la rencontre ponctuelle réalisée.

Par ailleurs, le sentiment d'arbitraire dans « l'appréciation finale » du rendez-vous de carrière demeure parmi nos collègues : il est difficile de comprendre pourquoi des agents qui ont reçu un avis identique de l'inspecteur et du chef d'établissement n'ont pas la même appréciation du Recteur au final. Ces remarques sont nombreuses dans les salles des professeurs.

Les collègues qui nous ont sollicité pour les accompagner dans leur recours en révision et qui ont obtenu gain de cause présentaient très souvent des situations aberrantes : des avis « excellent » en majorité se concluaient par un avis final du recteur « Très satisfaisant », ou des avis « Très satisfaisants » majoritaires par un avis final « satisfaisant ». Pour les 17 collègues dont nous allons étudier le cas dans cette CAPA des ultimes recours, qui ont maintenu leur contestation, nous constaterons que c'est aussi le cas pour 14 d'entre-eux.

Combien de collègues n'ont pas osé contester alors qu'ils sont dans la même position ?

La raison de cette sous-évaluation de trop de collègues reste purement technique : les services du rectorat se fixent, alors que personne ne les y oblige, un quota d'avis "excellent" et "très satisfaisant".

Nous constaterons également le décalage entre les avis donnés par écrit par les inspecteurs et les chefs d'établissement et l'appréciation finale. Ce qui nous montre bien qu'évaluer le mérite comme l'entend l'administration reste bien subjectif, arbitraire et donc illusoire et injuste.

En outre, nous affirmons que le PPCR ne peut que décourager les agents car nombre d'entre eux s'interrogent sérieusement sur l'opportunité de poursuivre leur investissement professionnel, particulièrement après le 3ème rendez-vous qui fige définitivement leur appréciation pour des années, ce qui est inacceptable.

Pour finir, nous souhaitons à l'ensemble des personnels nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année : nous souhaitons que cette année soit synonyme de solidarité et de progrès social, et nous formons des vœux pour la défense du service public d'éducation garantissant la réussite de tous et qui est tant malmené par ce gouvernement au service des plus riches.